



Antoine LE GRAET
Chargé d'études

Camille VANIER
Chargée d'études

Les infractions à la législation du travail et les atteintes aux agents de contrôle en 2014

En 2014, le nombre d'infractions à la législation du travail révélées par procès-verbaux pour 100 interventions est en baisse (6,6 en 2014 contre 7,1 en 2013) tandis que le taux d'arrêt de travaux a presque doublé (4 pour 100 interventions en 2014 contre 2,2 en 2013).

Concernant les atteintes aux agents de contrôle, rapportées sur 100 interventions, elles sont en baisse en 2014 puisqu'elles passent de 6,1 en 2013 à 5,3. On recense un peu moins de 6 atteintes par agents en moyenne en 2014, contre 8,5 en 2013.

Le nombre d'infractions à la législation du travail pour 100 interventions est en baisse en 2014

En 2014, **220850 interventions en entreprise ont été enregistrées**, soit une baisse de 24,3% par rapport à 2013 (- 71 012 interventions). Cette forte baisse est principalement due au fait que l'activité de l'inspection du travail en 2014 a été fortement impactée par la mise en place de la réforme de l'inspection du travail, ce qui a entraîné de profondes modifications, notamment dans l'organisation des secteurs de contrôle. De plus, le plan de transformation des emplois de contrôleurs en inspecteurs du travail, lié à la réforme, a mobilisé de nombreux agents de contrôle, courant 2014 (*tableau 1*).

Les suites découlant des interventions par les agents de contrôle sont de gravité variable. Elles peuvent ne rester que de simples observations,

mais peuvent aussi donner lieu à des procès-verbaux, voire à l'arrêt des travaux, décision prise par l'agent de contrôle par exemple lorsqu'il estime qu'il y a imminence d'un danger grave sur un chantier du BTP.

En rapportant les suites données aux infractions comme les procès-verbaux et les arrêts de travaux au nombre d'interventions, on peut comparer les données de 2010 à 2014. En 2014, les interventions en entreprise ont permis de recenser 813466 manquements au Code du travail. Le ratio « références au Code du travail/interventions » est égal à 3,7, ce qui constitue une baisse de 0,3 point par rapport à 2013 (*tableau 2*).

Tableau 1

Effectifs des agents de contrôle et nombre d'interventions réalisées entre 2010 et 2014

	2010	2011	2012	2013	2014
Effectifs en équivalent temps plein (Inspecteurs + contrôleurs)	2 257	2 256	2 270	2 100	2 031
Interventions en entreprise	368 720	356 200	265 345	291 862	220 850
soit interventions/agents	163	158	117	139	109

Source : Rapport annuel au BIT - ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social et CAP SITERE

Tableau 2

Infractions à la législation du travail et suites enregistrées par agent et par intervention entre 2010 et 2014

	2010	2011	2012	2013	2014
Manquements observés	1 277 744	1 191 938	801 051	1 161 595	813 466
rapportés aux ETP*	566	528	353	553	401
rapportés aux interventions	3,5	3,3	3	4	3,7
Procès-verbaux	25 797	27 768	19 454	20 607	14 658
rapportés aux ETP	11,4	12,3	8,6	9,8	7,2
% d'interventions concernées	7 %	7,8 %	7,3 %	7,1 %	6,6 %
Arrêts de travaux	7 789	9 053	6 223	6 500	8 858
rapportés aux ETP	3,5	4	2,7	3,1	4,4
% d'interventions concernées	2,1 %	2,5 %	2,3 %	2,2 %	4 %

(*) Equivalent Temps Plein.

Note de lecture : en 2010, 7 interventions sur 100 en moyenne, ont fait l'objet d'un procès-verbal.

Source : Rapport annuel au BIT - ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social et CAP SITERE

2

Tableau 3

Répartition des atteintes aux agents de contrôle enregistrées entre 2010 et 2014, selon la nature de la verbalisation

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre total d'atteintes aux agents	19 963	23 422	17 052	17 803	11 696
dont verbalisées	1 091	1 595	955	1 311	968
soit total des atteintes/agents	8,8	10,4	7,5	8,5	5,8
taux de verbalisation	5,5 %	6,8 %	5,6 %	7,4 %	8,3 %
Atteintes aux droits des services de contrôle	16 917	20 182	14 813	15 154	9 770
dont verbalisées	656	1 102	623	970	732
soit atteintes/agents	7,5	8,9	7,5	7,2	4,8
taux de verbalisation	3,9 %	5,5 %	4,2 %	6,4 %	7,5 %
Obstacles	2 849	3 022	2 094	2 444	1 813
dont verbalisés	386	436	304	307	216
soit obstacles/agents	1,3	1,3	0,9	1,2	0,9
taux de verbalisation	13,5 %	14,4 %	14,5 %	12,6 %	11,9 %
Outrages	197	218	145	205	113
dont verbalisés	49	57	28	34	20
soit outrages/agents	0,09	0,10	0,06	0,10	0,06
taux de verbalisation	24,9 %	26,1 %	19,3 %	16,6 %	17,7 %

Note de lecture : en 2010, 5,5% des atteintes envers un agent ont été verbalisées.

Source : Rapport annuel au BIT - ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social et CAP SIT

En 2014, 14658 infractions ont été relevées par procès-verbal, soit 6,6 procès-verbaux pour 100 interventions contre 7,1 en 2013 (- 0,5 point). Cela confirme la tendance baissière enclenchée en 2012 (7,8 en 2011 et 7,3 en 2012). Le nombre de procès-verbaux par emploi à temps plein (ETP) passe de 9,8 en 2013 à 7,2 en 2014 et atteint de ce fait son plus bas niveau depuis 2010.

D'autre part, les arrêts de travaux pour 100 interventions sont en augmentation par rapport à 2013: 4,0 en 2014 contre 2,2 en 2013. On enregistre en moyenne 4,4 décisions d'arrêt de travaux par agent en 2014 contre 3,1 en 2013, ce qui constitue le plus fort taux sur la période 2010/2014.

Le nombre d'atteintes aux agents de contrôle pour 100 interventions est en baisse en 2014

2

La mission des inspecteurs et contrôleurs du travail est de veiller au respect de la réglementation. Ils peuvent parfois, à ce titre, être exposés à des réactions de rejet plus ou moins violentes (refus du droit d'inspection, outrage et/ou violence, confrontation à un obstacle...).

En 2014, 2031 agents de contrôle¹ en équivalent temps plein (855 inspecteurs et 1176 contrôleurs), étaient affectés en section d'inspection du travail. Ce chiffre est en baisse depuis 2012 (tableau 3).

En 2014, 11 696 atteintes aux agents ont été recensées, soit 5,8 atteintes subies en moyenne pour chaque agent. Ce taux est le plus bas enregistré sur la période 2010-2014. En 2013, on comptait en moyenne 8,5 atteintes par agent. Cette baisse s'explique en grande partie par celle des atteintes aux droits d'inspection (4,8 atteintes de ce type par agent en moyenne en 2014 contre 7,2 en 2013).

Au cours de l'année 2014, 5,3 incidents pour 100 interventions en entreprise ont été déclarés. En 2013, 17803 incidents avaient été recensés, soit une baisse de plus de 34% en volume (- 6107 atteintes envers agents). Cependant, on constate dans le même temps que le nombre d'interventions en entreprise a diminué de 24,3%. Le nombre d'incidents pour 100 interventions a donc baissé par rapport à 2013, où il s'établissait à 6,1.

Parmi l'ensemble de ces incidents, 91,7% ont fait l'objet d'une simple observation en 2014 contre 92,6% en 2013. Ainsi, 8,3% des atteintes en 2014

et 7,4% en 2013 ont été relevées par des procès-verbaux pouvant entraîner une action en justice. La part des verbalisations a donc augmenté et se retrouve à son plus haut niveau sur la période 2010-2014.

Depuis 2010, la structure des types d'incidents est sensiblement la même chaque année.

83,5% des atteintes en 2014 sont relatives au droit d'inspection, soit une baisse par rapport à 2013 (85,1%).

La part des obstacles rencontrés par les agents suit, quant à elle, une tendance inverse: elle augmente entre 2013 et 2014, de 13,7% à 15,5%. Enfin, la part des outrages diminue légèrement et reste de l'ordre de 1%: 1,2% en 2013 contre 1% en 2014 (tableau 3).

En 2014, 8,3% des incidents ont fait l'objet d'une verbalisation.

La part des atteintes aux droits des services verbalisées augmente par rapport à 2013 (7,5% en 2014 contre 6,4% en 2013) ce qui constitue son plus haut niveau sur la période 2010/2014. Toutefois, ce type d'incident fait proportionnellement moins souvent l'objet d'un procès-verbal que les outrages ou les obstacles, bien que les atteintes pour obstacles verbalisées voient leur proportion diminuer (11,9% en 2014 contre 12,6% en 2013). En revanche, la part des atteintes pour outrages envers un agent verbalisées augmente, passant de 16,6% en 2013 à 17,7% en 2014.

* * *

○○○ (1) On peut ajouter à ce chiffre 205 inspecteurs stagiaires ainsi que 226 responsables d'unités de contrôle.